

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 70 (1919)
Heft: 1

Rubrik: Cantons

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

En vertu de l'art. 42, ch. 2, al. 3, de la loi précitée, un subside fédéral, allant jusqu'au 50 % du coût, peut être alloué pour l'acquisition de semblables terrains par une administration publique et pour l'installation des clôtures nécessaires.

Si ces terrains se trouvent déjà en mains publiques ou privées, une indemnité de 3 à 5 fois la valeur du rendement annuel, calculé sur la moyenne des dix dernières années, peut être aussi payée au propriétaire, en vertu de l'al. 2, du ch. 2 de l'art. 42 de la même loi.

L'art. 38 de la dite loi prévoyant l'expropriation du terrain n'est, par contre, pas applicable à la transformation de pâturage en forêt.

En portant la présente interprétation à votre connaissance, nous vous prions d'en faire la plus large application possible et de contribuer ainsi à l'amélioration des conditions forestières des bassins de réception des torrents.

Défrichement de forêts pour la culture de la pomme de terre. Le directeur de l'office fédéral de ravitaillement avait suggéré l'idée de défricher une étendue considérable de sol boisé, à proximité des grands centres, pour augmenter la culture de la pomme de terre. L'office susnommé a fait à ce sujet la communication suivante:

„Le Département de l'Intérieur avait convoqué à Berne, pour le 17 octobre, une réunion des chefs des services forestiers cantonnaux, à l'effet d'examiner la question ci-dessus. Il fut admis qu'il ne pouvait être question d'attribuer à chaque canton une étendue boisée à défricher proportionnelle à la population. Par contre, les délégués cantonaux se déclarèrent disposés à autoriser, dans la mesure du possible, les demandes de défrichement dans la zone non protectrice. Ces déboisements devront être compensés par des boisements nouveaux, spécialement dans les hautes régions de la montagne; la Confédération les subventionnera. Aux agriculteurs donc de donner une suite effective à ces décisions en adressant aux inspectorats forestiers cantonaux des demandes d'autorisation de défrichement. Communes et corporations pourront ainsi obtenir par ce moyen du sol pour la culture de la pomme de terre. Les forêts qui entrent principalement en cause sont celles qui bordent nos cours d'eau; forêts de faible rendement aujourd'hui, mais dont le sol léger convient fort bien pour la culture de la pomme de terre. D'autre part, le défrichement de forêts sises sur des bons sols agricoles offrira de gros avantages.“

Ainsi en a décidé notre Office fédéral du ravitaillement.

CANTONS.

Zurich. Le Conseil d'Etat a nommé inspecteur forestier du VI^e arrondissement (Bulach) M. *Ernest Volkart*, ci-devant adjoint de l'inspecteur forestier de la ville de Zurich, au Sihlwald. M. Volkart succède au regretté M. P. Hefti, décédé.

Glaris. Extrait du rapport de gestion des forêts en 1917/18. La majorité des communes ont fait façonner leur bois en régie ou en tâche. Ce mode de faire a été généralement approuvé surtout pour la fabrication des bois de feu. C'est qu'aussi, à quelques rares exceptions près, il a donné des résultats bien plus favorables que la vente sur pied. A cet égard, les expériences faites dans la commune de Näfels sont instructives. Dans les forêts de cette commune, la vente sur pied a

produit fr. 25 au m³, ce qui équivaut à un prix de fr. 45 pour les bois façonnés, rendus à port de char. Dans d'autres communes, qui ont vendu après façonnage, des bois absolument comparables ont atteint le prix moyen de 65 fr. le mètre cube.

Ainsi donc, cette commune n'a pas craint de sacrifier 15.000 fr., au moins, en faveur d'un système de vente suranné et de quelques bûcherons ennemis du progrès.

Cet exemple ne manque pas d'éloquence. Tout commentaire ne pourrait que l'affaiblir.

BIBLIOGRAPHIE.

C. Schröter. *Über die Flora des Nationalparkgebietes im Unterengadin*. Extrait de l'annuaire du Club Alpin Suisse, 52^e année, 1918. En vente au Secrétariat de la Ligue Suisse pour la protection de la nature à Bâle. 1,50 fr.

Tout ce qui touche à notre beau parc national de l'Engadine intéresse les amis de la nature. Mais il n'est pas très accessible, à cause de sa situation excentrique. Les difficultés actuelles de la circulation sont venues compliquer les choses si bien que très rares sont, somme toute, ceux qui ont pu aller l'étudier sur place, jouir de ses sites grandioses et admirer ses riches tableaux de vie animale et végétale.

C'est apparemment ce à quoi a songé le Comité du Club alpin suisse quand il a décidé la publication du présent travail. Et il a été bien inspiré de le demander au Dr C. Schröter, le savant professeur de botanique de l'Ecole polytechnique fédérale. Nul ne pouvait en parler avec plus de compétence. L'auteur, en effet, est un des pionniers de la première heure, dans la belle œuvre de la création du parc national. Il en est resté un des plus actifs ouvriers; c'est avec la foi d'un apôtre qu'il travaille sans relâche à l'agrandir, à le faire mieux connaître et à en faire étudier les multiples richesses.

Dans la présente étude, M. Schröter nous montre le manteau végétal du parc. Il en étudie les particularités dans les anciens pâturages, où aujourd'hui le bétail ne paît plus, dans la forêt, d'un caractère si spécial, et dans les vastes étendues qui s'étendent plus haut et vont jusqu'aux neiges éternelles. Il se demande ce que deviendront avec le temps ces pâturages d'autrefois, au fur et à mesure que les seules lois de la nature feront sentir leurs effets. Il s'arrête longuement à la forêt dont le mélèze, le pin de montagne et l'arolle sont les principaux composants, mais dont le sous-bois est si varié. Et passant aux fleurettes de l'alpe, dont le parc est très riche, l'auteur décrit quelques types; il nous en dit l'histoire et les groupements suivant la nature du sol.

C'est un tableau d'ensemble brossé de main compétente et qu'agrémentent de nombreuses illustrations. Cinq vues panoramiques d'après photographies sont fort bien choisies et d'une perfection technique vraiment admirable.

Le nouveau membre d'honneur de notre Société a droit à la reconnaissance particulière des forestiers, car dans sa publication c'est à la forêt qu'il a donné la plus large place.

Faisant suite à l'étude de M. Schröter, M. le professeur *Em. Chaux* nous parle des *formes topographiques du parc national*. Que sont les roches qui font